

La France doit coopérer avec la CPI

Category: International

écrit par jmfouquer | 24 novembre 2024

Le 21 novembre, la Cour pénale internationale a émis des mandats d'arrêt contre le Premier ministre israélien, Benjamin Netanyahu, et son ancien ministre de la Défense, Yoav Gallant. Des mandats pour « crimes contre l'humanité et crimes de guerre ». Nous relayons un communiqué de l'AFPS ainsi qu'une pétition.

Contre l'impunité des criminels de guerre israéliens, la France doit soutenir l'action et coopérer avec la Cour Pénale Internationale

Par l'**AFPS**. Le 22 novembre 2024.

Le 21 novembre, la Chambre préliminaire de la Cour pénale internationale (CPI), en rejetant tous les recours posés par l'État israélien pour la déclarer incompétente à l'égard de la situation dans l'État de Palestine en général, et à l'égard des ressortissants israéliens plus spécifiquement, a émis des mandats d'arrêt visant le Premier ministre israélien, Benjamin Netanyahu, et son ancien ministre de la Défense israélien, Yoav Gallant.

Ces mandats ont été émis pour « crimes contre l'humanité et crimes de guerre commis au moins du 8 octobre 2023 et au moins jusqu'au 20 mai 2024 ».

Il s'agit d'une incontestable première victoire pour tous les défenseurs du Droit international et un premier pas sur le chemin de la justice pour le peuple palestinien.

À la lecture du communiqué publié par la CPI, il apparaît que celle-ci considère avoir « *des motifs raisonnables de croire* » que M. Netanyahu et M. Gallant « *portent la responsabilité pénale* » des crimes suivants : « *le crime de guerre consistant à utiliser la famine comme méthode de guerre* », « *crimes contre l'humanité* » parmi lesquels des « *meurtres, persécution et autres actes inhumains* » et la perpétration d'« *attaques intentionnellement dirigées contre la population civile* ».

En ciblant ainsi deux des principaux responsables, parmi d'autres, du génocide perpétré contre la population palestinienne de Gaza depuis octobre 2023, la CPI demande de fait aux 124 pays ayant ratifié le traité de Rome, qui en ont normalement l'obligation, de les interpeller.

[...]

Pour lire [la suite du communiqué de l'AFPS...](#)

Arrêtez Nétanyahou

Par **AVAAZ**. Pétition lancée le 23 novembre 2024.

À tous les chefs d'État et de gouvernement :

La Cour pénale internationale (CPI) a officiellement émis un mandat d'arrêt à l'encontre de Netanyahou pour crimes de guerre et crimes contre l'humanité. Nous, citoyens du monde entier profondément préoccupés par le massacre d'innocents à Gaza, vous exhortons à faire savoir immédiatement que si Nétanyahou mettait le pied dans votre pays, il serait arrêté et jugé. Nous vous rappelons également que les États membres de la CPI sont tenus de se conformer à ses mandats d'arrêt. C'est un moment essentiel pour défendre la primauté du droit

dans les relations internationales et la fin de cette guerre atroce.

Pour signer la pétition : [Arrêtez Nétanyahou](#)